

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 26 Avril 2023 à 19 heures

✓ Date de la convocation :	19 Avril 2023
✓ Conseillers en exercice :	15
✓ Conseillers présents :	10
✓ Procurations :	4
✓ Publication de la liste des délibérations :	28 Avril 2023
✓ Quorum	10/8

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six-avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Effiat, se sont réunis, dans le lieu habituel de leurs séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Marc CARRIAS, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et Mrs Marc CARRIAS, Maire, Fabienne GASTON, Adjointe au Maire, Olivier MANTEAU, Adjoint au Maire, Christelle PERRONNET, Adjointe au Maire, Marie-France BELLIER, Gilles BIGAY, Gaëlle CHALARD, François LAFAURE, Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux.

**Excusés :** Mme Véronique de MOROGES (Pouvoir à Mme Stéphanie GRANERO), M. Jean-Luc VALLANCHON (Pouvoir à Mme Christelle PERRONNET), M. Frédéric MARTIN (Pouvoir à M. François LAFAURE), Mme Nadège SIMONIAN (Pouvoir à Mme Gaëlle CHALARD).

**Excusée momentanément :** Stéphanie GRANERO, Eric RENAUT.

**Absent :** M. Raphaël MARTINEZ.

**Secrétaire de séance :** Mme Fabienne GASTON.

-----

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Compte Rendu précédent,
2. Enfouissement Réseaux Télécom Traverse Tranche 1,
3. Régularisation Charges Locatives,
4. Subvention Association Prévention Routière,
5. Participation Bas-et-Lezat Frais de Fonction Ecole,
6. Participation Bussières-et-Pruns Frais de Fonctionnement Ecole,

7. Frais de Déplacement Personnel Communal,
8. Demande de Subvention Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
9. Demande de Subvention Groupe de Secours Catastrophe Français,
10. Demande de Subvention AFM Téléthon,
11. Devis Feu d'Artifice Fête Patronale,
12. Demande de Salle pour l'Atelier « Arc-en-Ciel »,
13. Inscription « Ma Commune au Naturel »,
14. Révision Loyer T 2 1<sup>er</sup> Etage,
15. Questions Diverses.

-----

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

A l'unanimité,  
le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion du 11 Avril 2023.

-----

**2. ENFOUISSEMENT RESEAUX TELECOM TRAVERSE TRANCHE 1 :  
Délibération n° 2023-20 :**

A l'unanimité :  
L'Assemblée approuve les travaux d'enfouissement de réseaux télécom dans le cadre de l'aménagement en traverse de la R.D. 984 Tranche 1.

-----

Arrivée de Monsieur Eric RENAUT à 19 heures 12.

-----

**3. REGULARISATION CHARGES LOCATIVES : Délibération n° 2023-21 :**

A l'unanimité :  
Le Conseil Municipal donne son accord pour la régularisation des charges de location de l'année 2022.

-----

**4. SUBVENTION ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE : Délibération n°  
2023-22 :**

A l'unanimité :  
L'Assemblée décide de verser une subvention à l'Association Prévention Routière suite à son intervention à l'école début Septembre 2022.

-----

Arrivée de Madame Stéphanie GRANERO à 19 heures 22.

-----

**5. PARTICIPATION BAS-ET-LEZAT FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE :  
Délibération n° 2023-24 :**

A l'unanimité :

Le Conseil Municipal, compte tenu des documents fournis, accepte de facturer la somme de 1 169.76 par élève pour les frais de fonctionnement et la somme de 13.09 € par élève pour les sorties extra-scolaires à la Commune de Bas-et-Lezat.

-----

**6. PARTICIPATION BUSSIÈRES-ET-PRUNS FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
ECOLE : Délibération n° 2023-25 :**

A l'unanimité :

Le Conseil Municipal, compte tenu des documents fournis, accepte de facturer la somme de 1 169.76 par élève pour les frais de fonctionnement et la somme de 13.09 € par élève pour les sorties extra-scolaires à la Commune de Bussièrès-et-Pruns.

-----

**7. FRAIS DE DEPLACEMENT PERSONNEL COMMUNAL : Délibération n° 2023-  
26 :**

A l'unanimité :

Compte tenu de la revalorisation des indemnités kilométriques et des indemnités de mission, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux montants.

-----

**8. DEMANDE DE SUBVENTION CHAMBRE DE METIERS ET DE  
L'ARTISANAT : Délibération n° 2023-27 :**

A l'unanimité :

L'Assemblée décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

-----

**9. DEMANDE DE SUBVENTION GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE  
FRANÇAIS : Délibération n° 2023-28 :**

A l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe suite au séisme en Turquie.

-----

**10. DEMANDE DE SUBVENTION AFM TELETHON : Délibération n° 2023-29 :**

A l'unanimité :  
L'Assemblée décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'AFM  
Téléthon, Délégation du Puy-de-Dôme.

-----

**11. DEVIS FEU D'ARTIFICE FETE PATRONALE : Délibération n° 2023-30 :**

A l'unanimité :  
Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la SARL 2 B Evénements  
Ciel à Veyre-Monton pour un montant T.T.C. de 1 650.00 €.

-----

**12. DEMANDE DE SALLE POUR L'ATELIER « ARC-EN-CIEL : Délibération n° 2023-31 :**

A l'unanimité :  
L'Assemblée décide de reporter cette question à une date ultérieure.

-----

**13. INSCRIPTION « MA COMMUNE AU NATUREL » : Délibération n° 2023-32 :**

A l'unanimité :  
Le Conseil Municipal décide de ne pas inscrire la Commune à la démarche « Ma  
Commune au naturel » organisée en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-  
Dôme.

-----

**14. REVISION LOYER T 2 1<sup>er</sup> ETAGE : Délibération n° 2023-33 :**

A l'unanimité :  
L'Assemblée décide de fixer le loyer de l'appartement T 2 1<sup>er</sup> Etage à 350.00 € et la  
provision pour charges à 65.00 €.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **City-Park** : Compte rendu de la réunion avec l'Association des Jeunes. Plusieurs propositions seront faites pour l'emplacement.
- **Aire de covoiturage** : Etudier la possibilité de réaliser une aire de covoiturage sur le parking de la Salle Polyvalente.
- **Elections Sénatoriales** : Réunion du Conseil Municipal obligatoire le Vendredi 9 Juin 2023 afin de désigner les délégués et leurs suppléants.
- **Réunion avec la Gendarmerie** : Mise en place de la participation citoyenne : Désignation d'un ou plusieurs référents répartis dans la Commune qui seront en relation avec la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.